

(M. Cochrane) sur ce qu'ont fait les compagnies de chemin de fer dans le voisinage d'Edmonton relativement au transport du charbon. Au commencement de l'hiver, pendant la grève de l'Alberta-Sud, les compagnies de chemins de fer, par suite de désaccord quelconques ou d'autres raisons inavouées, ont absolument paralysé l'industrie houillère entre Edmonton et les consommateurs des prairies dans un des moments les plus critiques de l'année. Je ne suis pas de ceux qui désirent autre chose que la prospérité des compagnies de chemins de fer, mais je ne veux pas qu'elles oublient qu'elles sont les serviteurs et non les dominateurs du peuple. Je compte que ce Gouvernement, dans l'accomplissement de ses devoirs, verra à ce que les compagnies de chemins de fer ne traitent pas le public comme elles l'ont fait l'année dernière dans la province d'Alberta.

M. BUCHANAN: Il n'y a pas longtemps une délégation d'hommes d'affaires de Vancouver visitait Calgary et déclarait qu'après une entrevue avec les membres du Gouvernement, à Ottawa, ils étaient persuadés que bientôt le grain prendrait la route de l'ouest et de l'océan pacifique. Ces délégués ont déclaré qu'un ministre du Gouvernement leur avait assuré que le Gouvernement dirigerait le grain vers l'Ouest par la route du Pacifique. Le seul ministre qui aurait pu faire une déclaration de ce genre est sans contredit le ministre du Commerce du grain, et je voudrais savoir s'il peut nous donner quelques informations concernant l'intention du Gouvernement de diriger le grain par la route du Pacifique.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Le ministre du Commerce n'a jamais fait de déclaration de ce genre et n'y a jamais songé, il n'est pas en son pouvoir de forcer l'expédition du grain par cette direction. Le grain doit suivre les routes naturelles. Dans les circonstances qui ont existé depuis deux ans au moins et surtout l'année dernière, il est impossible de forcer le grain à prendre la direction de Vancouver et du canal de Panama. L'honorable député le constatera immédiatement s'il veut se rendre compte de la situation. Il est à espérer qu'aussitôt que possible on expédiera une consignment de grain par voie de Vancouver et ensuite par le canal de Panama. Une consignment par cette voie, aussitôt qu'elle pourra se faire dans des conditions quelque peu normales règlera deux questions encore en suspens. L'une d'elle, qui n'est pas trop douteuse, est de savoir si le grain, sans être ensaché, peut traverser le canal sans avaries. L'autre est la possibilité d'expédier

le grain par cette route économiquement. Mais il y a moyen de régler cette seconde question même dans les circonstances anormales où nous sommes. Je suis dans le moment en communication avec les autorités britanniques pour qu'un des vaisseaux anglais qu'on est à construire sur la côte du Pacifique, quand il sera terminé et partira pour l'Angleterre, prenne une cargaison de grain non ensaché pour décider, moi j'ai peu de doute, s'il peut être transporté par la route du canal de Panama. Je pense la chose bien praticable et j'espère qu'avant la fin de la saison, une cargaison de grain prendra la route de l'Ouest et du canal de Panama.

Commerce.—Surveillance des tarifs de fret sur les lacs et l'océan, \$6,000.

L'hon. M. OLIVER: On a prétendu, cet été, que les tarifs de transport des marchandises étaient très élevés sur les lacs. Ce crédit veut-il dire qu'il y a une personne chargée de surveiller ces taux ou que ces taux peuvent être soumis à une surveillance.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Ce crédit a été mis dans le budget, il y a deux ans, quand je me proposais de faire la nomination d'un surveillant des tarifs sur les lacs et l'océan, si je trouvais l'homme voulu. Mais le trafic des lacs et le trafic océanique était si irrégulier que je n'ai pas cru devoir faire de nomination, et il nous faudra encore attendre que les conditions redeviennent normales avant que nous ne puissions retirer quelque bénéfice de la nomination de cet officier.

De sorte qu'il s'agit d'un crédit en vue de la nomination, au moment opportun, d'un tel fonctionnaire.

L'hon. M. OLIVER: Est-ce là purement un crédit destiné à un fonctionnaire qui procurera des renseignements, ou bien est-ce un crédit qui ira à un fonctionnaire qui exercera une certaine autorité?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: C'est, avant tout, un crédit destiné à un fonctionnaire qui recueillera des renseignements. Le département de l'Industrie et du Commerce possède un système de services subventionnés s'étendant à différentes parties du globe. Nous avons continuellement des questions de fret à régler. Nous n'avons, dans le département, aucun expert et je n'avais pas moi-même les connaissances spéciales nécessaires pour guider les décisions que le département et le ministre doivent fréquemment prendre au sujet de ces taux. Je voulais un expert qui fût en quelque sorte le bureau de renseigne-